

La scintigraphie cardiaque



• Qu'est-ce que c'est ?

C'est un examen qui permet d'étudier la perfusion cardiaque par les artères coronaires.

Il comporte une épreuve d'effort avec injection d'un médicament radioactif qui se fixe sur le muscle cardiaque.

Les images sont prises avec un appareil : la **D-Spect**.

• Y a-t-il une préparation avant l'examen ?

OUI, il est important d'appeler votre cardiologue pour savoir si vous devez arrêter un traitement dès que vous avez votre rendez-vous.

Il ne faut pas consommer de thé, café, chocolat, banane et cola le jour de l'examen.

Signalez nous si vous êtes asthmatique.

Mettez des vêtements amples et des bonnes chaussures pour pédaler.

• Comment se passe l'examen ?

1^{ère} partie

- Epreuve d'effort :

Elle est réalisée sur un vélo spécial sous la surveillance d'un cardiologue. On enregistre différents paramètres du cœur.

Lorsque le cardiologue estime que l'effort est au maximum, le médicament radioactif est injecté.

Au cas où l'effort n'est pas suffisant ou impossible, l'épreuve d'effort peut être complétée ou remplacée par un médicament.

- Enregistrement des images « Effort » : durée 10-15 min



2^{ème} partie

Après la deuxième injection, vous attendez en salle d'attente.

- Enregistrement des images « Repos » : durée 10 min

Vous pouvez vous restaurer entre les 2 parties de l'examen à votre convenance.



• Est-ce dangereux ?

On administre une quantité faible de radioactivité. Elle n'augmente pas avec le nombre d'images.

Le médicament radioactif n'est pas toxique, ne provoque ni somnolence, ni malaise et est indolore mais nécessite des précautions après l'examen. Les cas d'allergies sont exceptionnels.

Il existe des risques liés à l'épreuve d'effort qui vous seront exposés par le cardiologue.

Dans le cas d'une épreuve d'effort médicamenteuse, l'injection peut entraîner des bouffées de chaleur, maux de tête ou nausées de façon passagère et sans gravité.

• Est-ce douloureux ?

NON, la pose d'une perfusion est nécessaire mais n'est pas plus douloureuse qu'une prise de sang.

• Qui peut passer cet examen ?

Tout le monde peut en bénéficier sur prescription médicale.

Néanmoins chez les femmes en âge de procréer, **il est IMPERATIF de signaler une grossesse, un allaitement ou un retard de règles.**

• Après l'examen

Le médecin responsable de l'examen transmet les résultats au médecin prescripteur.

Selon le principe de précaution durant 24 heures, il est recommandé :

- de boire abondamment afin d'uriner fréquemment,
- d'éviter tout contact rapproché avec les enfants et les femmes enceintes.